

# Info Marne

## SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Edito : les 80 ans des « Jours heureux » .....	1
Oiry : MEG (Manufactory Ever Gres) en redressement judiciaire .....	2
Sainte-Menehould : ça coince toujours chez Albéa Tubes .....	2
8 mars à Reims : tractage et marche aux flambeaux .....	2
Grève de la Fonction Publique - 19 mars 2024 .....	3
Grève SNCF pour un service public de qualité .....	3
Plateformes : directive adoptée contre l'avis de Macron .....	3
LSR (Loisirs Solidarité Retraite) : Assemblée Générale du 16 février 2024 .....	3
Retraités : avec ou sans tracteur, tous dans la rue le 26 mars ! .....	4
Lille : Contre la répression syndicale, pour la liberté d'expression .....	4

## Édito : les 80 ans des « Jours heureux »



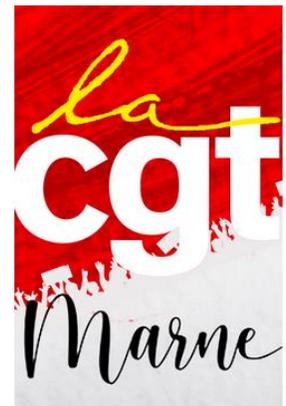
Ce 15 mars 2024, la CGT célèbre le 80<sup>ème</sup> anniversaire des Jours heureux, programme du Conseil National de la Résistance (CNR), un texte fondateur qui incarne les valeurs de solidarité, de justice sociale et de liberté qui ont marqué l'histoire de la France et de l'Europe. Rédigé dans l'urgence pendant les heures sombres de l'Occupation, le programme du CNR demeure un manifeste d'une actualité intemporelle, porteur d'un idéal de progrès social et politique qui résonne encore aujourd'hui dans nos sociétés.

Suffrage universel, statut de la fonction publique, nationalisations, régimes spéciaux de retraite, sécurité sociale... Il faut rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont sacrifié leur vie pour construire le modèle social français.

A sa façon, la France de Macron « célèbre » l'anniversaire. La Cour des comptes vient de publier son rapport annuel qui prône, dans la foulée des annonces de Bruno LE MAIRE, la nécessité de réaliser 50 milliards d'économies nouvelles d'ici à 2027, au-delà des 10 milliards d'euros de coupes déjà envisagés par Bercy ! Et où seront réalisées ces économies destinées à limiter la dépense publique ? Comme par hasard dans la sphère sociale. Pas question de faire payer les riches en augmentant leurs impôts, alors que les géants du CAC 40 ont généré plus de 145 milliards d'euros de profits en 2023, un nouveau record dans le gavage des actionnaires. Il faut donc s'attendre, après la réforme des retraites tant décriée, à de nouvelles restrictions de droits pour les allocataires du RSA, une réforme de la sécurité sociale, de l'assurance-chômage et la poursuite de la démolition de nos services publics. De quoi réjouir le patronat qui s'est juré de « défaire méthodiquement le programme du CNR » comme l'écrivait Denis Kessler, vice-président du Medef, en 2007.

De quoi aussi nourrir l'esprit de contestation qui animait les rédacteurs des Jours heureux, afin d'en écrire la suite.

Ghislain BRIDE, Secrétaire Général de L'UD CGT de la Marne



15 mars 2024

#54

Union Départementale  
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix  
BP 11215

51058 Reims Cedex  
Tél. 03 26 88 23 04

[udcgt51@laposte.net](mailto:udcgt51@laposte.net)  
[www.udcgt51.fr](http://www.udcgt51.fr)



## Oiry : MEG (Manufacture Ever Gres) en redressement judiciaire



À l'appel de l'Union Locale CGT d'Épernay, un rassemblement de soutien aux 72 salariés était organisé devant les portes de l'entreprise de céramique le mardi 12 mars, jour d'audience au Tribunal de commerce de Reims. Ce dernier a décidé de placer l'usine en redressement judiciaire et nommer un administrateur dans l'attente d'un potentiel repreneur.

La clôture des appels d'offres est fixée au 17 avril. Si aucun repreneur ne se présente, un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) pourra être envisagé.

D'ici là, à la demande du tribunal, un comptable va se pencher sur les comptes de l'entreprise depuis la date de mise en chômage partiel d'une partie des salariés, en juin 2023. Qu'en est-il de l'état de la trésorerie ? Des aides publiques obtenues ? De l'état des stocks ? Des besoins d'investissements ? Des arriérés ? De la rémunération des salariés ?

Des salariés qui continuent de subir un traitement invraisemblable, 6 mois de chômage partiel suivis de 3 mois sans activité, en partie rémunérés, 6 dates de reprise d'activité jamais suivies d'effet... « Un manque total de considération, selon David PIREs, délégué syndical CGT, les salariés ont été privés de toute information par la direction. »

Une réunion du Comité Social d'Entreprise est planifiée après la clôture des appels d'offre du 17 avril, pour espérer y voir plus clair, entre reprise de l'entreprise, redémarrage, liquidation, et dans quelles conditions pour les salariés...

(voir les articles de [France Bleu](#) et [de l'Union](#)).

## Sainte-Menehould : ça coïncide toujours chez Albéa Tubes



Lundi 11 mars, les salariés d'Albéa ont à nouveau débrayé pour former un comité d'accueil à la DRH Europe du groupe. Celle-ci a été contrainte de parcourir les dernières centaines de mètres à pied, un bon exercice pour le maintien de la condition physique. Par contre, en ce qui concerne la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), pas d'avancée positive, la direction continue de camper sur ses positions. Elle s'est contentée d'inviter les syndicats à une rencontre le vendredi 15 mars. « Si c'est juste pour prendre un café, ce n'est pas la peine » a prévenu la CGT.

## 8 mars à Reims : tractage et marche aux flambeaux

Le 8 mars 2024 aura marqué un tournant dans la lutte pour les droits des femmes en France avec 200 000 personnes ayant participé aux plus de 200 manifestations et rassemblements organisés sur tout le territoire.

Une journée qui aura permis de mettre au cœur des débats la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, que ce soit au travail, dans la vie et dans la société. La grève féministe met en lumière la nécessaire revalorisation des métiers à prédominance féminine, pour atteindre l'indispensable égalité salariale.



## Grève de la Fonction Publique - 19 mars 2024

L'absence de revalorisation du point d'indice, le renforcement de la rémunération au mérite, la disparition du ministère de la fonction publique, la dégradation des conditions de travail... les motifs de ras-le-bol ne manquent pas chez les agents de la Fonction Publique d'État, Territoriale et Hospitalière, appelés par l'intersyndicale à se mobiliser massivement le **mardi 19 mars 2024**.

(lire le tract intersyndical)



## Grève SNCF pour un service public de qualité

La circulation des trains a été largement perturbée en Champagne-Ardenne lundi 11 mars. Aucun train entre Fismes et Reims, via Muizon, la moitié des trains supprimée entre Reims et Charleville-Mézières et entre Reims et Laon. Ce mouvement de grève des aiguilleurs du secteur de Reims portait sur les salaires, les embauches et de meilleures conditions de travail.

Mercredi 13 mars, ce sont les cheminots de la vente qui étaient appelés à une grève nationale pour dénoncer les conditions de travail dégradées par le déploiement d'un logiciel inachevé (on a atteint la 60ème version !), l'insuffisance de formation, l'absence de reconnaissance des efforts des agents. Tous exigent des moyens techniques et financiers pour un service public de qualité. (lire le tract de la fédération)

## Plateformes : directive adoptée contre l'avis de Macron



Finalement l'Europe a adopté la directive sur les travailleurs des plateformes en dépit du blocage de la France et de ses tentatives de torpillage.

Des milliers de travailleurs, livreurs à vélo, chauffeurs VTC, experts du bricolage, sollicités via des applications, vont donc pouvoir être requalifiés en salariés s'ils estiment être « faussement indépendants » et bénéficier de droits sociaux nouveaux.

Reste à transposer la directive en droit français, ce qui ne sera pas simple quand on sait que l'opposition de la France à la directive résulte de la proximité d'Emmanuel Macron avec les géants de la technologie, et en particulier d'Uber ([voir le dossier des Uber Files dans Wikipédia](#)), qu'il a secrètement favorisé lorsqu'il était au ministère de l'économie, au détriment des travailleurs concernés.

## LSR (Loisirs Solidarité Retraite) : Assemblée Générale du 16 février 2024



L'assemblée générale de LSR a réuni 84 participant-e-s. Jeannine ESCOTTE, la présidente, a rappelé l'importance d'être adhérent-e à LSR, qui n'est pas qu'une

association de loisirs, mais « un élixir de jeunesse », qui maintient les retraité-e-s dans une forme de jeunesse.

Le bilan des activités 2023 et des prévisions 2024 a été fait, bientôt le Portugal, La Palmyre, Saint-Quentin, journée champêtre, informatique, randonnée, cinéma, cirque...

Les comptes de l'association ont été approuvés, le nouveau conseil d'administration voté et la présidente reconduite à l'unanimité. La réunion s'est clôturée par un repas convivial et une tombola. ([lire le compte rendu](#))

#### Petit rappel sur la création de LSR :

C'est en 1979 que la 4<sup>ème</sup> conférence de l'Union Confédérale des Retraités CGT décide de créer un « outil » pour répondre à cette dimension de la « vie nouvelle » que constitue la retraite.

Il a fallu quelques temps de réflexions, puisque ce n'est qu'en 1985, au congrès de l'UCR CGT de Valence, que fût prise la décision de constituer une Fédération Nationale d'Association LSR Locale, départementale et professionnelle et de donner à ces associations leur pleine indépendance et autonomie. Le Président ou la Présidente de la fédération était issu-e du Bureau Confédéral de la CGT.

Ces associations LSR devenaient ouvertes à tous les retraités, qu'ils soient adhérents ou non à la CGT et cotisaient volontairement. Tout était donc dit et c'est toujours d'actualité presque 40 ans plus tard...

Aujourd'hui, LSR constitué en association, loi 1901, a grandi. Il y a 155 associations en France.

### Retraités : avec ou sans tracteur, tous dans la rue le 26 mars !

Mardi 26 mars, les retraités sont appelés à la mobilisation à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires.

L'inflation de 17 % depuis 2017 n'a été compensée qu'à hauteur de 7,9 %, soit une perte nette de 9,1 % de pouvoir d'achat ! On est loin de la promesse du candidat MACRON qui assurait en 2017 de garantir le pouvoir d'achat des retraités.

Les syndicats demandent une revalorisation immédiate des pensions de 10%, rattrapage de l'équivalent de 3 mois de pension depuis 2017, la mise en place d'un 100% sécu et une vraie Loi pour le grand âge.

Dans le département, des rassemblements sont prévus à Reims, Châlons-en-Champagne et Epernay. ([Signez la pétition](#)) ([lire le tract intersyndical](#)).



**+ 10 % d'augmentation immédiate en 2024 de nos retraites et pensions**

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite



### Lille : Contre la répression syndicale, pour la liberté d'expression

Jean-Paul DELESCAUT, secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, est convoqué au tribunal judiciaire de Lille le 28 mars 2024 pour « apologie du terrorisme » et « incitation à la haine raciale » en raison d'un tract en faveur de la paix, exigeant un cessez-le-feu immédiat en Palestine.

La CGT a toujours condamné les massacres du 7 octobre, mais a aussi affirmé que cela ne pouvait justifier les représailles sanglantes et génocidaires perpétrées à Gaza à l'encontre de toute une population depuis plus de 5 mois.

Les scandaleuses poursuites contre notre camarade Jean-Paul DELESCAUT doivent cesser. L'Union Départementale CGT de la Marne organise un co-voiturage le 28 mars pour se rendre au rassemblement devant le tribunal de Lille à 12h. ([voir le flyer](#)).

# Augmentez nos salaires maintenant



FLASHER LE  
CODE POUR  
SE SYNDIQUER



cgt.fr

Les richesses créées par le travail sont de plus en plus captées par le capital, par le biais des dividendes mais aussi en charges d'intérêts bancaires, en spéculation ou en évasion fiscale, au détriment de la masse salariale. Cette situation est injuste mais aussi néfaste pour l'économie. Pour la CGT, il est urgent d'augmenter les salaires dans le cadre d'une autre répartition de la valeur ajoutée.

## Qu'est-ce que le salaire ?

Le salaire est la rémunération du ou de la travailleur-se pour le travail qu'il ou elle a fourni à l'entreprise. Il permet de dégager plus ou moins de pouvoir d'achat, mais pas seulement. Il ne faut pas oublier le salaire indirect ou socialisé, c'est-à-dire la part du salaire versée immédiatement aux caisses de retraite, de Sécurité sociale, pour les accidents du travail, les allocations familiales, le chômage... Ce que l'on définit généralement comme les cotisations sociales. Le montant ainsi prélevé est mutualisé et redistribué selon les besoins à celles et ceux qui sont malades, accidenté-es, retraité-es... Cet équilibre est mis à mal par la politique d'exonérations de cotisations sociales à l'œuvre depuis plus de trente ans, qui assèche les caisses de solidarité. Pire encore, cette politique contribue également à tirer les salaires vers le bas sans effet sur l'emploi et alors que les évolutions technologiques poussent à davantage de qualifications.

## Évolution professionnelle

Pour la CGT, le déroulement de carrière et la rémunération sont la pierre angulaire du développement professionnel du ou la salarié-e. La qualification évolue tout au long de sa vie professionnelle (formation, acquisition d'expériences, de savoirs, polyvalence, polycompétence...), et la rémunération doit y correspondre.

### LA CGT PROPOSE :

- une grille des classifications avec des références au niveau de l'Éducation nationale et ses diplômes ;
- la garantie d'une progression minimale d'échelon ou de grade pour chaque salarié-e ;
- le doublement au minimum du salaire de base de chaque salarié-e sur sa carrière ;
- une hiérarchie maximum des salaires de 1 à 5 ;
- une classification transposable d'une entreprise à une autre.

## Égalité professionnelle

En 2019, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes demeurent, en moyenne, de 24 %. Plusieurs phénomènes cumulés expliquent cet écart (les emplois/filières à prédominance féminine sont dévalorisés, et le principe « d'un salaire égal pour un travail de valeur égale » n'est pas appliqué). Les femmes subissent un retard de carrière tout au long de leur vie professionnelle, accèdent moins souvent à des promotions et touchent globalement moins de primes. Les lois votées pour lutter contre ces inégalités sont peu, voire pas appliquées. Pourtant, gagner l'égalité salariale permettrait une augmentation du PIB de 145 milliards d'euros, par la hausse de l'accès aux postes qualifiés et du taux d'emploi des femmes qui augmenterait d'autant la masse salariale.

## Un salaire correspondant à la qualification

Le salaire doit correspondre au paiement de la qualification d'un individu dans un temps de travail donné et mesuré à partir d'un minimum pour la personne qui n'a pas de diplôme, ni de qualification reconnue : le Smic. Mais la réalité est tout autre. La logique de compétences basées sur une évaluation individuelle des performances des salarié-es entraîne de plus en plus d'inégalités de rémunérations.

Au contraire, pour valoriser les diplômes et savoir-faire, qui progressent tout au long de la carrière professionnelle, la CGT propose une grille de classifications en fonction du (des) diplôme(s) ou titre(s) détenu(s) :

- Non diplômé-e : Smic – 2 000 € ;
- BEP-CAP : 1,2 fois le Smic – 2 400 € ;
- Bac (quel qu'il soit) : 1,4 fois le Smic – 2 800 € ;
- BTS-DUT (BAC + 2) : 1,6 fois le Smic – 3 200 € ;
- Licence LMD / licence professionnelle (BAC + 3) : 1,8 fois le Smic – 3 600 € ;
- Master (BAC + 5) : 2 fois le Smic – 4 000 € ;
- Doctorat (BAC +8) : 2,3 fois le Smic – 4 600 €.